



Comment avoir des habits pour mes enfants

Par **Olivier**, le **13/05/2012 à 12:13**

Bonjour,

J'ai 2 enfants, je suis divorcé depuis le 22 septembre 2011 par consentement mutuel, je n'habite plus avec mon ex-femme depuis le 04 février 2011. Je verse 1 pension alimentaire de 370 euros/mois depuis le 04 février 2011. Depuis le début de notre séparation mon ex refuse de me donner des habits pour les enfants, j'ai été obligé de leurs en acheter au début sinon je n'avais rien pour les habiller, il avait les habits de la journée où je les récupère. Suis-je en droit de lui réclamer de me fournir en habits même si j'ai mes enfants 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances? Si oui quel est la procédure à adopter? Ou peut-elle prévoir les habits et je dois les rendre quand je ramène les enfants?

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération.

Mr Mathieu